

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

Délibération n° 08/2019

**Objet : tarif 2019 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**SEANCE DU VENDREDI 15 MARS 2019**

*L'an deux mille dix neuf  
Le 15 mars à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,  
Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 8 mars 2019 par courrier électronique*

*Étaient présents : Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, Marcel PELLEGRIN, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT*

**Absents excusés :**

*Pierre ALAMELLE pouvoir à Laurence OCCELLO  
Amandine HEBREARD pouvoir à Frédérique ANGELETTI  
Corinne LEBRUN FREDDI pouvoir à Serge NARDIN  
Mohamed MALLEM pouvoir à Philippe AUPHAN  
Christophe RAMEAUX pouvoir à Tristan RIQUE*

**Absents :**

*Christopher DAVO,  
David PACIOTTI*

*Frédérique ANGELETTI a été désignée comme secrétaire de séance*

Vu la délibération n°11/2018 du 27 mars 2018 modifiant le tarif de l'eau et de l'assainissement,

Monsieur le maire rappelle que :

- La Commune fixe librement les tarifs de l'eau et de l'assainissement, qui comprend l'abonnement au réseau d'eau et d'assainissement (part fixe) et le montant du m<sup>3</sup> consommé en eau et assainissement.
- L'Agence de l'eau nous indique annuellement le tarif des redevances pollution et modernisation des réseaux ainsi que la somme à leur verser concernant le prélèvement sur la ressource

Il propose de réviser le tarif de consommation de l'eau, les abonnements, et le prix de l'assainissement resteraient inchangés, il propose également de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'hôtel,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, adopte les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

**TARIFS EAU :**

DETAIL	< 150 m <sup>3</sup>	150 à 300 m <sup>3</sup>	> 300 m <sup>3</sup>
Abonnement semestriel	36,00 €	36,00 €	36,00 €
Consommation en m <sup>3</sup>	0,97 €	1,30 €	1,90 €
*Redevance pour pollution en m <sup>3</sup> (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0,270 €	0,270 €	0,270 €
*Redevance prélèvement nappe en m <sup>3</sup>	0,078 €	0,078 €	0,078 €

**TARIFS ASSAINISSEMENT :**

DETAIL	
Abonnement semestriel	23,00 €
Consommation en m <sup>3</sup>	0,83 €
*Redevance pour modernisation des réseaux en m <sup>3</sup> (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0,150 €
* redevance reversée à l'Agence de l'Eau	

**TARIFS EAU HÔTEL :**

DETAIL	< 150 m <sup>3</sup>	150 à 1300 m <sup>3</sup>	> 1300 m <sup>3</sup>
Consommation en m <sup>3</sup>	0,60 €	1,00 €	1,50 €

**TARIFS COMMUNE :**

Consommation en m <sup>3</sup>	1,25 €
--------------------------------	--------

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdit.

Le Maire  
Philippe AUPHAN

